

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023



RAPPORT DE PRESENTATION
DE LA CAISSE DES ECOLES

Le budget primitif 2023 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire : il a été précédé par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 7 février 2023.

Section de Fonctionnement

Le budget primitif 2023 atteint un montant de 20 970,00 € (contre un montant de 21 102 € en 2022, soit une baisse 0,63 %).

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Taux d'évolution
74 Dotations, subventions et participations	19 430,00 €	19 430,00 €	0,00%
77 Recettes exceptionnelles	0,49 €	3,19 €	551,02%
Total des recettes de la section fonctionnement	19 430,49 €	19 433,19 €	0,01%
002 Excédent reporté	1 671,51 €	1 536,81 €	-8,06%
Total des recettes de la section fonctionnement	21 102,00 €	20 970,00 €	-0,63%

La prévision budgétaire en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines ».

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 20 970,00 €. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Taux d'évolution
011 Charges à caractère général	21 002,00 €	20 770,00 €	-1,10%
65 Autres charges de gestion courante	100,00 €	200,00 €	100,00%
Total des dépenses de la section fonctionnement	21 102,00 €	20 970,00 €	-0,63%

C. Les ratios

Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / Hab	2,92
Recettes réelles de fonctionnement/hab	2,68